

AESH

Merci de transmettre cette information aux
AESH (CDD ou CDI) de vos établissements.

Mardi 3 octobre Journée nationale d'action pour les AESH

- **RIS Intersyndicale 14h-17h Salle de la maison des Citoyen·ne·s (sous-sol de la place des Comtes du Maine au Mans, à droite en bas des escaliers)**
- **CONFÉRENCE DE PRESSE 16h.**
- **RASSEMBLEMENT intersyndical vers 17h15 à la Préfecture.**

La participation à une RIS ne fait pas perdre de salaire. C'est pourquoi nous avons choisi cette modalité. Mais la démarche de grève est possible et couverte par un préavis.

Ordre du jour de la RIS

Point sur l'actualité de rentrée

Droits des personnels

Questions diverses

Les réunions d'informations syndicales sur le temps de travail sont un droit. Il suffit d'informer 48 heures à l'avance la direction d'école ou le chef d'établissement en lui adressant le courrier ci-dessous.

PARTIE A DECOUPER :

NOM : Prénom le

Ecole /établissement : Fonction : AESH

à

(chef-fe d'établissement ou direction
d'école)

Objet : Réunion d'information syndicale.

Monsieur,

En application des dispositions du décret 82- 447 du 28/05/1982, relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale qui se tiendra le 3 octobre de 14h à 17h.

Fait à, le

Signature :